



# CONCOURS DE DESSINS

03 MARS AU 30 AVRIL  
4 CATEGORIES

THÉMATIQUE  
"AUTOUR DE L'EAU"

CONTACT  
[COMMUNICATION@CHAINGY.FR](mailto:COMMUNICATION@CHAINGY.FR)

RESULTATS LE SAMEDI 24 MAI A 18H

# Comité environnement – Journée de la Nature 2025

## JEU-CONCOURS DESSINS

### « Autour de l'eau »

#### Règlement

**ART. 1 :** **Concours individuel** organisé par le comité environnement de Chaingy à **partir du lundi 3 mars 2025** ouvert à tous. La participation est gratuite.

**ART. 2 :** Les dessins seront répartis en 4 catégories d'âges :

- Petits : maternelle jusqu'à 6 ans
- Enfants : de 7 ans à 10 ans
- Adolescents : de 11 ans à 15 ans
- Adultes : 16 ans et plus

**ART. 3 :** Le thème choisi est « **Autour de l'eau** ». Le dessin devra être en couleur et une seule participation par personne sera acceptée.

**ART. 4 :** La participation au concours implique que les auteurs autorisent les organisateurs à exposer leurs dessins dans les locaux de la mairie et sur les différents supports de communication de la Commune de Chaingy.

**ART. 5 :** Le dessin doit être réalisé au format A4 au minimum et A3 au maximum puis déposé en mairie et une version scannée doit être envoyée au format JPEG (définition minimum : 1600x1200 / taille : entre 2 et 7 Mo) à l'adresse mail :

[communication@chaingy.fr](mailto:communication@chaingy.fr)

**ART. 6 :** Le nom du fichier dessin devra être sous forme « Nom-Prénom-Catégorie » L'e-mail un commentaire de 200 caractères maximum sur le dessin. Indiquer le nom, le prénom, la date de naissance du participant ainsi que son adresse et son numéro de téléphone (ou celui de son représentant légal pour les enfants).

**ART. 7 :** Droits des dessins : le participant s'engage à proposer un dessin dont l'image respecte les droits de la propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui est d'une manière générale, conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

**ART. 8 :** **Date limite** de dépôt des dessins : le **mercredi 30 avril 2025**.

**ART. 9 :** Les dessins seront soumis à un jury et seront évalués selon leur originalité ainsi que leur valeur technique et artistique. La proclamation des **résultats** aura lieu à la plage de Fourneaux le **samedi 24 mai à 18h**. Un dessin par catégorie sera *récompensé* en plus d'un dessin « vote du public ».

**ART. 10 :** La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le comité environnement se réserve le droit de disqualifier toute soumission qui ne respecte pas les conditions du règlement. Toutes les décisions du jury sont finales et contraignantes. Le comité environnement se réserve le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours en cas de circonstances imprévues.